

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2025



PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2025



Étude diagnostique

Marie-Claude Perron, consultante

Recherche et rédaction

Marie-Claude Perron, consultante

Jérôme Carrier, ville de Saint-Rémi

Adopté par le conseil municipal le _____ (résolution _____)



TABLE DES MATIÈRES

Contexte	4
Réalisation.....	5
Orientations et objectifs.....	5
Tableau des orientations et des objectifs	6
Thème 1 - Gestion des matières résiduelles	7
Thème 2 - Gestion de l'eau	11
Thème 3 - Gestion et aménagement du territoire.....	16
Thème 4 - Organisation municipale incluant sa politique d'achats	22
Thème 5 – Information, sensibilisation et éducation	24

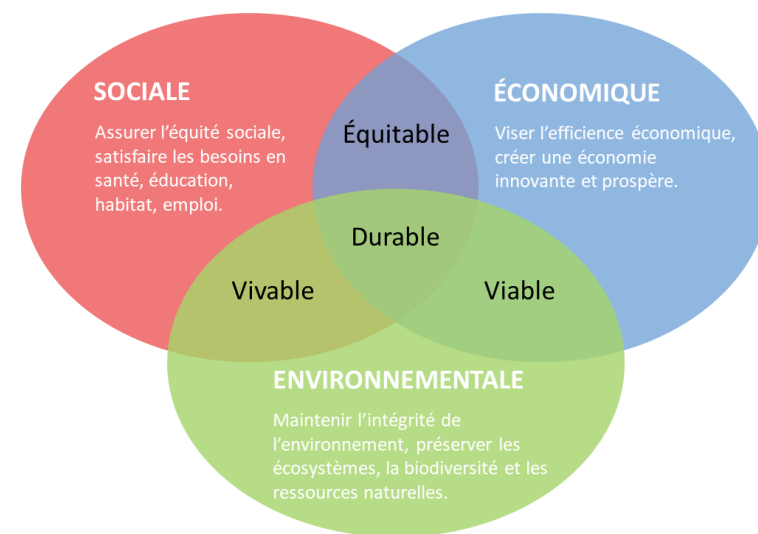
Contexte

Située dans la MRC des Jardins-de-Napierville, la Ville de Saint-Rémi est un pôle incontournable dans la région, autant au niveau agricole, économique et culturel. Elle est la Ville la plus urbanisée du territoire de la MRC et le nombre d'habitants est en pleine croissance, ayant augmenté de près de 10 % au cours des quatre dernières années. Le dernier décret de la population publié en décembre 2019 établit le nombre de citoyens à 8 847 répartis sur une superficie de 78,8 km².

Dans un contexte où les pressions sur l'environnement et les terres agricoles sont de plus en plus nombreuses et les changements climatiques indéniables, il devient essentiel de mettre la protection de l'environnement à l'avant-plan. D'ailleurs, lors de la grande période de consultation *ImaginAction* en 2015, les Saint-Rémois ont exprimé leurs préoccupations sur les sujets liés à l'environnement et leur volonté d'en faire plus. Ainsi, soucieuse de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs, la Ville de Saint-Rémi a fait le choix de se doter d'un plan d'action en développement durable (PADD) afin de mieux guider ses efforts de planification, de développement et de gestion, et ce, en accord avec les principes du développement durable.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Par son PADD, Saint-Rémi adopte une orientation claire en développement durable et s'engage, à travers cet outil de planification, à organiser et coordonner des actions en la matière.








Réalisation

Le plan d'action en développement durable (PADD) a été réalisé en trois étapes. La démarche a été amorcée en 2018 et la réalisation d'un diagnostic environnemental a permis de dresser un portrait de la situation et d'établir un bilan chiffré des enjeux environnementaux actuels et à venir. Ainsi, le cadre réglementaire et organisationnel, les enjeux et leurs impacts tant pour l'environnement que pour les Saint-Rémois ont été identifiés pour chaque grand thème. En collaboration avec le Comité Environnement et Transport de la Ville de Saint-Rémi, l'analyse des forces et faiblesses a ensuite permis de cibler les priorités à inclure au PADD. Le PADD a été élaboré en 2019-2020 et identifie les interventions spécifiques à mettre en œuvre, articulées autour des grands thèmes identifiés dans le diagnostic environnemental. Regroupant les actions qui seront réalisées et évaluées durant les cinq prochaines années, le PADD 2020-2025 a été adopté par le conseil municipal à l'automne 2020.

Orientations et objectifs

Le PADD est réparties selon les 5 grands thèmes regroupant 6 orientations phares. Pour chaque orientation, les objectifs généraux sont identifiés ainsi que les grandes catégories d'actions à mettre en œuvre. Les indicateurs de suivi et les cibles permettront de suivre et de juger le progrès accompli et d'évaluer l'état d'avancement des actions déployées au courant des prochaines année. Ce suivi permettra d'assurer la mise en œuvre du PADD et d'y apporter des ajustements si nécessaire, en plus de permettre le partage des résultats et des réalisations à l'ensemble des acteurs impliqués.

Tableau des orientations et des objectifs

Thèmes	Orientations	Objectifs
 Gestion des matières résiduelles	1. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles	1.1. Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles au niveau résidentiel 1.2. Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles dans les ICI 1.3. S'engager et devenir un organisateur d'évènements écoresponsables
 Gestion de l'eau	2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau	2.1. Mettre en place une solution globale du réseau d'aqueduc 2.2. Économiser l'eau potable 2.3. Améliorer la gestion durable des eaux usées 2.4. Assurer une gestion durable des eaux pluviales 2.5. S'adapter aux changements climatiques
 Gestion et aménagement du territoire	3. Aménager un territoire durable et vert 4. Développer la mobilité active et durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	3.1. Préserver les terres agricoles et limiter l'étalement urbain 3.2. Soutenir une agriculture novatrice, moderne et environnementalement responsable 3.3. Préserver et mettre en valeur les milieux naturels 3.4. Valoriser la biodiversité, le verdissement et les pratiques écopaysagères 4.1. Encourager la mobilité active et soutenir le développement de l'offre en transport durable 4.2. Adopter des pratiques de gestion durable des émissions de GES
 Organisation municipale	5. Favoriser une gestion saine, proactive et efficace de l'organisation	5.1. Intégrer des pratiques durables au quotidien au sein de l'organisation municipale
 Information, sensibilisation et éducation	6. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ)	6.1. Former des acteurs écoresponsables 6.2. Bonifier les outils de communications



Thème 1 - Gestion des matières résiduelles

Les MRC ont la responsabilité d'élaborer un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Le PGMR révisé 2016-2020 de la MRC des Jardins-de-Napierville couvre l'ensemble des secteurs qui génèrent des matières résiduelles soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). En conformité avec les enjeux et les orientations du PGMR, le PADD vise sa mise en œuvre et l'atteinte des objectifs.

L'approche des 4RV-E constitue l'assise des différentes actions en gestion des matières résiduelles et l'adhésion à ce principe doit être renforcée. Il s'agit d'une hiérarchisation des modes de gestion des matières résiduelles qui priorise, dans cet ordre, le refus, la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.



1) REFUSER

Le refus des produits à usage unique ou d'objets superflus amène un questionnement sur nos réels besoins (Ex. Refuser la paille jetable au restaurant)



2) RÉDUIRE

La réduction à la source vise à éviter ou à diminuer la génération de matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit (Ex. Acheter en vrac)



3) RÉUTILISER

La réutilisation (réemploi) vise une utilisation répétée d'un produit afin de prolonger sa durée de vie (Ex. Utiliser un pot de yogourt pour congeler de la sauce)



4) RECYCLER

Le recyclage permet d'utiliser des matières résiduelles comme matières premières pour la fabrication de nouveaux produits (Ex. Transformer un pneu en tapis)



5) VALORISER

La valorisation consiste à transformer de façon chimique ou organique les matières résiduelles (Ex. Transformer les résidus de table en compost)

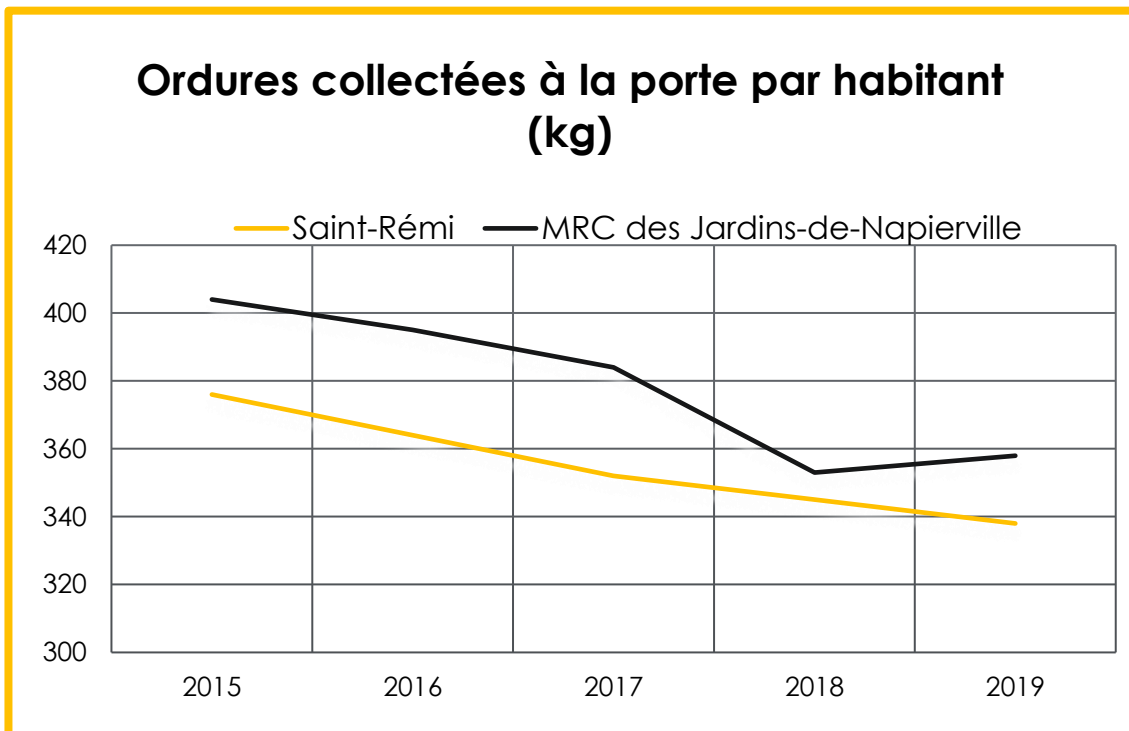


6) ÉLIMINER

L'élimination consiste à envoyer à l'enfouissement les déchets ultimes qui sont non valorisables (Ex. Enfouir les couches jetables)

Le bilan de 2019 démontre que la quantité d'ordures ménagères éliminées par Saint-Rémois est stable alors qu'il y a une légère diminution de la quantité collectée pour la récupération comparativement à 2011.

Les autres options de collectes telles que l'écocentre, les collectes saisonnières de branches et d'arbres de Noël et les ressourceries contribuent également à détourner de la matière des lieux d'enfouissement. L'écocentre a d'ailleurs enregistré plus de 2 300 visites et recueilli plus de 695 tonnes de matières en 2019. Les efforts de l'ensemble de la population et des acteurs socio-économiques ont permis à Saint-Rémi d'obtenir une subvention de 28 255\$ en 2018 pour la performance en GMR.



Provenance des utilisateurs	2017	2018	2019	2020*
Saint-Rémi	1546	1333	1777	1938
Autres municipalités	432	403	569	629
TOTAL DES PASSAGES	1978	1736	2346	2567

* en date du 4 octobre 2020

Par son PADD, Saint-Rémi adopte une vision innovante en GMR afin de réduire son empreinte environnementale, réduire les coûts associés à l'enfouissement des matières et accroître sa performance en GMR.

Orientation 1. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles

Objectif 1.1. Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles au niveau résidentiel



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Poursuivre les efforts d'ISÉ auprès de l'ensemble de la population, afin d'améliorer le bilan de la GMR	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances générales de la population face aux enjeux en matière de GMR Sensibiliser les citoyens et autres parties prenantes aux meilleures pratiques en GMR Responsabiliser les individus en matière de GMR 	Nombre de communication d'ISÉ diffusé	Un minimum de 5 communications diffusées / an	En continu
		Quantité annuelle de déchets collectés en kg/habitant/an	Baisse de 10 % du tonnage (kg / habitant) du niveau de 2019 à l'enfouissement d'ici 2025	2025
		Quantité annuelle de matières recyclées collectées	Augmentation de 10 % du tonnage du niveau de recyclage de 2019 d'ici 2025	2025
Maintenir la subvention à l'achat d'un composteur domestique en l'absence d'une collecte porte-à-porte	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le compostage résidentiel 	Nombre de subventions attribuées	5 subventions / an	En continu
Mettre en place la collecte de la matière organique porte-à-porte	<ul style="list-style-type: none"> Détourner la matière organique de l'enfouissement 	Mise en place de la collecte	Programme de collecte mis en place au courant de l'année 2023	2023
Améliorer l'efficacité du fonctionnement et l'offre de services aux utilisateurs de l'Écocentre	<ul style="list-style-type: none"> Détourner de l'enfouissement des matières recyclables Améliorer le service offert aux utilisateurs 	Ajout de services à l'Écocentre	Mise en place d'une nouveauté par année à l'Écocentre en moyenne pour les 5 prochaines années	Annuellement
		Nombre de passage à l'Écocentre par la population de Saint-Rémi	Augmentation de la fréquentation par la population de Saint-Rémi de 25%	2025
Offrir une subvention à l'achat de couches lavables	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une alternative économique et écologique aux parents Détourner de l'enfouissement les couches jetables 	Nombre de subventions attribuées	5 subventions / an à partir de 2021	2021

Orientation 1. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles



Objectif 1.2. Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles dans les ICI

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Sensibiliser les ICI aux programmes, outils et subventions disponibles, afin d'améliorer le bilan de la GMR des ICI	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les ICI aux meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles Encourager la responsabilisation des ICI 	Nombre de communications	Un minimum de 1 communication diffusé / an à partir de 2021	Dès 2021
Avec l'aide de la MRC, faire une caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI	<ul style="list-style-type: none"> Dresser un portrait global de la GMR dans les ICI 	Réalisation de la caractérisation	Faire la caractérisation d'ici 2022	2022

Orientation 1. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles



Objectif 1.3. S'engager et devenir un organisateur d'évènements écoresponsables

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Se doter de mesures pour des évènements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage lors de l'organisation d'évènements 	Quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement par évènement	Augmentation du pourcentage de matières récupérées ou valorisées lors d'évènement	2022
		Nombre de mesures mise en place afin de réduire la quantité de matières résiduelles lors d'évènements	Mise en place de mesures dans l'ensemble des évènements organisés par la Ville	En continu



Thème 2 - Gestion de l'eau

La stratégie québécoise d'économie de l'eau potable et le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) encadrent une gestion durable de la ressource et assurent une eau potable de qualité. Sur le territoire de Saint-Rémi, l'approvisionnement en eau se fait entièrement par prélèvement de l'eau souterraine. Étant à la tête de quelques bassins versants et l'eau souterraine ayant tendance à s'écouler vers l'extérieur, le territoire est considéré comme une zone de faible recharge. Dans un contexte de changements climatiques, des difficultés d'alimentation en eau potable sont donc à prévoir ainsi que des conflits d'usages entre les usagers résidentiels, agricoles et des ICI.

Dans une perspective à long terme et parallèlement aux travaux en cours, la Ville travaille à une solution globale du réseau d'aqueduc et souhaite améliorer la gestion de l'eau potable, des eaux usées et de l'eau pluviale. L'eau étant une richesse importante qui doit être préservée, le PADD contribue à trouver des pistes de solutions et à s'outiller face aux changements climatiques, notamment par l'avancement des connaissances et la consolidation de partenariats.

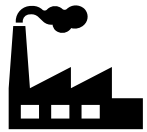
Répartition des prélèvements en eau souterraine

Sur 1,9M de m³/an prélevé en eau souterraine...



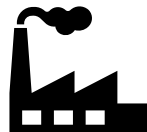
33%

destiné à des fins résidentielles



31%

destiné aux ICI (desservi)



7%

Destiné aux ICI (hors-réseau)



29%

Destiné à l'irrigation agricole

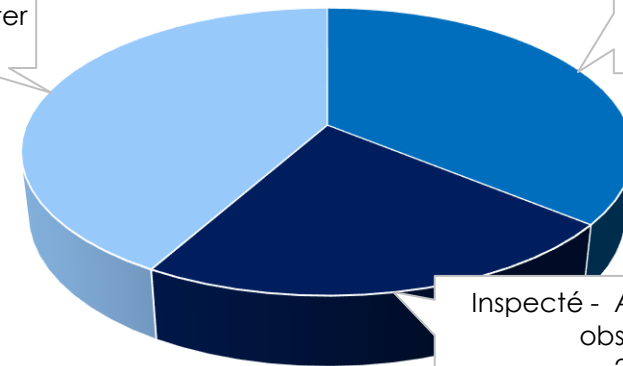
Source : Rapport final RADEAU1, Groupe Ageco, juin 2019

Bilan des phases 1 et 2

Programme de mise aux normes des installations septiques

À inspecter 42%

Inspecté - Sans nuisance observée 36%



Inspecté - Avec nuisance observée 22% (92% ont remplacés leur installation)

Orientation 2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau

Objectif 2.1 Mettre en place une solution globale du réseau d'aqueduc



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Optimiser le réseau d'aqueduc	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité de l'eau potable Répondre aux exigences du MELCC Répondre à la demande en eau potable 	Pourcentage de projets réalisés parmi les suivants: <ul style="list-style-type: none"> Centralisation du traitement de l'eau potable Nouveau réservoir d'eau potable Au moins une nouvelle source d'eau potable Système de traitement par nanofiltration Système d'élimination du strontium 	Optimisation complétée en 2025 (100% des projets)	2025

Orientation 2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau

Objectif 2.2 Économiser l'eau potable



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Poursuivre les efforts d'ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la valeur de l'eau potable Améliorer les usages extérieurs et intérieurs de l'eau potable Diminuer la consommation en eau 	Nombre d'activités d'ISÉ	Un minimum de 5 communications diffusées / an	En continu
Sensibilisation face à la réglementation en vigueur concernant l'eau potable (restriction d'utilisation, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les usages extérieurs et intérieurs de l'eau Diminuer la consommation en eau potable 	Nombre d'interventions effectuées	150 interventions effectuées par la patrouille de l'eau / an	En continu

Objectif 2.2 Économiser l'eau potable (SUITE)

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Mettre en place des mesures coercitives à une surconsommation de l'eau par les ICI	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les grands consommateurs d'eau Augmenter la tarification selon la consommation Diminuer la consommation en eau potable 	Mettre en place la nouvelle tarification	Augmentation de la tarification en 2022	2022
Valider la possibilité d'offrir une subvention à la mise en place d'équipement permettant la réduction de l'utilisation de l'eau potable dans la production industrielle	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des solutions en économie de l'eau potable de pair avec les ICI Diminuer la consommation en eau potable 	Recherche de solutions Validation effectuée	Validation de la faisabilité d'une telle démarche d'ici 2022	2022
Mettre en place un point d'alimentation en eau brute et bonifier son utilisation	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'eau brute pour les travaux de nettoyage ou d'arrosage Diminuer la consommation en eau potable 	Point d'alimentation en eau brute en fonction	Mis en place en 2020	2020
Mettre en place un point d'alimentation en eau brute et bonifier son utilisation	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'eau brute pour les travaux de nettoyage ou d'arrosage Diminuer la consommation en eau potable Diminuer la consommation de l'eau potable puisée dans le réseau destiné à être utilisé à des fins de fabrication industrielle Ouvrir de nouvelle avenue, avec le MELCC, en termes de gestion de l'eau 	Quantité d'eau utilisée au point de recharge	Augmentation de l'utilisation de l'eau brute à des fins d'eau non-potable	2025
Mise en place d'un projet pilote visant la réutilisation de l'eau usée aux fins d'alimentation en eau de fabrication pour les entreprises		Réalisation du projet	Réalisation du projet pilote	2024

Orientation 2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau

Objectif 2.3. Améliorer la gestion durable des eaux usées



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Faire de l'ISÉ quant aux enjeux liés aux eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les impacts des eaux usées sur l'environnement Limiter les obstructions dans les conduits 	Nombre d'activités d'ISÉ	Un minimum de 1 communication diffusée / an	En continu
Poursuivre l'acquisition des connaissances quant au réseau d'eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir de meilleures connaissances du réseau Augmenter les connaissances sur les rejets possibles dans l'environnement Identifier les enjeux et les mesures correctives Réduire les rejets dans l'environnement 	Nombre de rue dont la structure du réseau d'égout sanitaire a été inspecté	Inspection de toutes les rues d'ici 2023	2023
Optimiser les opérations à l'usine de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le traitement adéquat des eaux usées 	Réalisation du projet de la station Sainte-Thérèse	Réalisation à 100%	2023
Compléter les inspections et assurer la mise aux normes des fosses septiques non conformes	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) 	Nombre d'installations septiques mises à niveau	Compléter les phases 1 et 2 du programme de mise-à-niveau d'ici 2022	2022

Orientation 2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau

Objectif 2.4. Assurer une gestion durable des eaux pluviales



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Poursuivre les efforts d'ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales 	Nombre d'activités d'ISÉ	Un minimum de 1 communication diffusée / an	En continu
Maintenir et bonifier la subvention à l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> Récupérer l'eau de pluie Diminuer le ruissellement Diminuer la consommation en eau potable 	Nombre subventions à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie distribués	5 subventions / an	En continu
Intégrer la gestion durable des eaux pluviales dans la réglementation, tout développement, nouveau projet et renouvellement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Restreindre les surfaces imperméables Favoriser les jardins de pluie (bassin de rétention, domestique et planté) et autres solutions de rétention et d'infiltration d'eau dans le sol Favoriser les stationnements poreux et autres surfaces perméables 	Mise en place d'un document explicatif favorisant des projets intégrant la gestion durable des eaux pluviales	Document réalisé	2022
		Nombre de projets dans lesquels des mesures de gestion durable des eaux de pluie ont été insérées	5 projets	2025

Orientation 2. Assurer une meilleure gestion globale de l'eau

Objectif 2.5. S'adapter aux changements climatiques



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Maintenir les collaborations avec les organisations œuvrant à promouvoir une saine utilisation de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'avancement des connaissances S'outiller face aux potentiels conflits d'usage de l'eau Développer des concepts novateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats consolidés (SCABRIC, Rés-Alliance, RADEAU, Universités, etc.) Initiatives mises en place Nombre de concepts développés 	Collaborer aux projets visant à approfondir les connaissances en matière de gestion durable de l'eau	En continu



Thème 3 - Gestion et aménagement du territoire

Notre territoire est caractérisé par une zone agricole occupant 95 % du sol et comptant parmi les meilleures terres cultivables du Québec. Ainsi, les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du Plan d'urbanisme visent à éviter l'étalement urbain et à augmenter la densité afin de protéger le milieu agricole et de réduire au minimum les coûts de services. Le territoire agricole constitue un levier économique majeur pour la région et rend également plusieurs services écosystémiques importants. Ainsi, de surcroît à une gestion optimale de l'urbanisation, le soutien à une agriculture novatrice et environnementalement responsable est essentiel au développement durable du territoire.

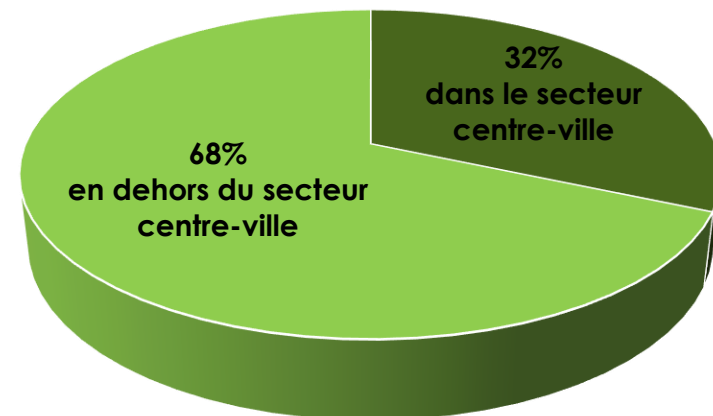
Outre ces cibles, le PADD vise également à mettre en valeur les quelques milieux naturels présents à Saint-Rémi et à poursuivre les efforts de végétalisation et la mise en place d'aménagements paysagers durables. Le développement du territoire est aussi associé au déploiement de la mobilité active et durable. Ainsi, le PADD prévoit une mise à jour du plan de mobilité active (PMA) et le développement d'un service de transport en commun efficace. Ces actions permettront à la fois d'encourager la mobilité active, de concilier les besoins en déplacement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). De même, la réduction des GES est aussi une cible du PADD notamment par la modernisation des installations et de la flotte municipale de véhicules.

Terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain

Usage projeté	Nombre	Superficie (ha)
Résidentiels	16	4.87
Commercial et industriel	7	5.78
TOTAL	23	10.65

* en date du 4 octobre 2020

Répartition des nouveaux logements depuis 2015 selon leur localisation



Orientation 3. Aménager un territoire durable et vert

Objectif 3.1. Préserver les terres agricoles et limiter l'étalement urbain



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
À l'aide des règlements d'urbanisme et d'incitatifs financiers, favoriser la densification et la requalification des espaces dans le périmètre urbain et sur les terrains desservis en périphérie de celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'étalement urbain • Maximiser le développement dans le périmètre urbain • Densifier le secteur centre-ville • Offrir un potentiel d'optimisation des espaces 	Superficie de terrains vacants disponible au développement dans le périmètre urbain	Diminution des 80% des superficies de terrains vacants à des fins commerciales ou industrielles dans le périmètre urbain	2025
			Diminution des 50% des superficies de terrains vacants à des fins résidentiels dans le périmètre urbain	2025
		Pourcentage de nouveau logement situé dans le secteur centre-ville	30% des nouveaux logements d'ici 2025 seront construits dans le secteur centre-ville	2025
		Nombre de nouveaux projets de requalification dans le périmètre urbain	5 projets de requalification dans le périmètre urbain	2025

Orientation 3. Aménager un territoire durable et vert

Objectif 3.2. Soutenir une agriculture novatrice, moderne et environnementalement responsable



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
<p>Avec l'aide de la MRC, faire la promotion des bonnes pratiques (drainage des terres, haies brise-vent, bandes riveraines, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la valeur des biens et services environnementaux rendus par les bonnes pratiques agricoles • Développer une agriculture novatrice, moderne et responsable • Assurer une gestion optimale du territoire agricole 	<p>Nombre d'activités d'ISÉ</p>	<p>Diffusion d'information (1/an) en lien avec les bons coups ou les bonnes pratiques</p>	<p>En continu</p>
<p>Avec l'aide de la MRC et d'autres organisations, développer des concepts novateurs en partenariat avec diverses organisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une meilleure gestion de l'eau en zone agricole • Mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives mises en place • Nombre de concepts développés • Nombre de partenariats consolidés (SCABRIC, Rés-Alliance, RADEAU, Universités, etc.) 	<p>Maintenir la collaboration dans les projets mis en place, notamment avec la SCABRIC</p>	<p>En continu</p>

Orientation 3. Aménager un territoire durable et vert

Objectif 3.3. Préserver et mettre en valeur les milieux naturels



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Réaménager l'arboretum et en faire la promotion	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des sentiers pédestres Créer un parc d'interprétation de la nature 	Réalisation du projet	Réaménagement complété en 2020	En cours
		Nombre d'outil promotionnel diffusé	1 outil promotionnel diffusé / an	En continu
Analyser la possibilité d'aménagement du milieu humide situé à l'extrémité de la rue Roger-Dorais	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et aménager ce milieu humide Rendre public ce milieu humide 	Compléter l'analyse de coûts et de faisabilité	Analyse complétée	2025

Orientation 3. Aménager un territoire durable et vert

Objectif 3.4. Valoriser la biodiversité, le verdissement et les pratiques écopaysagères



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Faire de l'ISÉ concernant les pratiques écopaysagères	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens aux meilleures pratiques en aménagement paysager 	Nombre d'activités de sensibilisation	Un minimum de 2 communications diffusées / an	En continu
Maintenir et entretenir adéquatement les aménagements existants	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser et embellir le périmètre urbain Intégrer des vivaces à l'aménagement horticole 	Budget dédié à l'entretien horticole	Maintien des budgets annuels en entretien	En continu
Poursuivre les efforts de plantation d'arbres (résidentiel et municipal)	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le couvert forestier Embellir le paysage 	Nombre de projet de plantation d'arbres	1 projet de plantation / année	En continu

Orientation 4. Développer la mobilité active et durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 4.1. Encourager la mobilité active et soutenir le développement de l'offre en transport durable



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Mettre à jour le plan de mobilité active (PMA)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et bonifier le réseau de sentiers récréatifs Inciter les citoyens à se déplacer à pied ou à vélo 	Révision du PMA complété	Adoption de la révision du PMA	2022
Poursuivre le déploiement, la sécurisation et la bonification des infrastructures de transport actif	<ul style="list-style-type: none"> Bonifier l'offre de mobilier public (bancs, supports à vélo) Assurer la sécurité des citoyens 	Nombre de projet /année	1 projet / an	En continu
Évaluer les options afin d'offrir un service de transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un transport en commun efficace Diminuer la dépendance à l'automobile Diminuer les GES Permettre un accès équitable aux lieux de destination (emplois, activités) 	Dépôt d'un rapport sur l'évaluation des options en transport collectif adapté en fonction des besoins des Saint-Rémois	Une mise-à-jour annuelle	En continu
Faire la promotion d'initiatives qui favorisent le transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'usage de l'auto-solo Offrir des alternatives 	Nombre d'outil diffusé en matière de transport collectif (ex. : covoiturage, autopartage, véhicules en libre-service, taxi collectif)	Au minimum d'une communication diffusée / année	En continu

Orientation 4. Développer la mobilité active et durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre
Objectif 4.2. Adopter des pratiques de gestion durable des émissions de GES



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Intégrer des technologies ayant une performance énergétique élevée lors de réfection ou construction de nouveaux édifices municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer les GES provenant des édifices municipaux 	Nombre d'appareil remplacé ou ajouté visant à améliorer le bilan énergétique des bâtiments	Analyse coût / bénéfice effectué pour les équipements à meilleur rendement énergétique lors de chaque achat d'équipement ou de rénovation importante	En continu
Évaluer, lors de l'achat de nouveaux véhicules, la performance écoénergétique en favorisant l'achat de véhicules plus performant	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer les GES provenant des véhicules municipaux Adapter le type de véhicules selon les besoins 	Consommation d'essence / véhicule	Réduction de la consommation d'essence par véhicule	En continu



Thème 4 - Organisation municipale

Suivant le principe de l'exemplarité, la Ville de Saint-Rémi croit que le changement commence par l'organisation municipale et doit promouvoir les principes du développement durable. En plus des diverses actions déjà mises en place afin d'améliorer sa performance environnementale, l'intégration de pratiques durables au quotidien au sein de l'organisation municipale est visée dans le PADD. L'adoption d'une politique d'approvisionnement local et responsable est également une manière d'intégrer le développement durable au sein de la municipalité.

Afin de dynamiser la Ville, de favoriser l'implication des commerçants et d'encourager l'économie locale, la continuité du comité d'achat local créé en 2015 est de mise. L'achat local, en plus d'encourager une économie de proximité est aussi une excellente façon de diminuer les déplacements des citoyens et ainsi, leur empreinte écologique.

Finalement, la Ville se veut inclusive et souhaite favoriser la mobilisation citoyenne, le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale par le biais de consultations citoyennes et divers outils de concertation. Elle a le souci d'impliquer l'ensemble de sa population et de favoriser la participation et la responsabilisation des citoyens, acteurs socio-économiques et autres collaborateurs dans le développement durable de la municipalité et de son territoire.

Orientation 5. Favoriser une gestion saine, proactive et efficiente de l'organisation

Objectif 5.1. Intégrer des pratiques durables au quotidien au sein de l'organisation municipale



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Promouvoir des pratiques écoresponsables (boîtes à lunch zéro déchet, vaisselle lavable, réduction des impressions, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la hiérarchie des 4RV-E au sein de l'organisation municipale 	Nombre de communications diffusées pour les employés annuellement	Un minimum de 2 communications d'information / année	En continu
Mettre à niveau les poubelles/bacs des lieux publics à l'aide d'îlots de tri des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le tri de la matière hors foyer 	Nombre d'îlots de tri installés	Mise à niveau complétée en 2023	2023



Thème 5 – Information, sensibilisation et éducation

Le succès du PADD et l'adoption de bonnes pratiques en environnement nécessitent la participation de l'ensemble de la population, des employés municipaux ainsi que des acteurs socio-économiques de Saint-Rémi. Ainsi, l'information, la sensibilisation et l'éducation aux sujets abordés sont des outils essentiels à la réussite du PADD. Les activités d'information permettent le partage d'informations et d'en apprendre davantage sur un sujet donné, les activités de sensibilisation visent la prise de conscience et le développement de l'intérêt alors que les activités d'éducation ont pour objectif le développement de connaissances, l'accompagnement et l'adoption de comportements.

Convaincue de l'importance de la communication, la Ville de Saint-Rémi consacre déjà de nombreux efforts à informer ses citoyens, notamment par le biais du site internet, de l'*Écho de Saint-Rémi*, du service *Mémo Saint-Rémi* et des diverses conférences et activités offertes.

Afin de stimuler le changement et l'engagement, des actions sont prévues afin d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les différentes parties prenantes. De plus, tout un chacun doit être ouvert et conscient des efforts collectifs consacrés pour atteindre les objectifs fixés. La bonification des approches d'ISÉ et l'utilisation judicieuse d'outils de communication variés permettront d'atteindre les objectifs collectifs du PADD et l'adoption de bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable.

Orientation 6. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ)

Objectif 6.1. Former des acteurs écoresponsables



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCIER
Développer des activités d'ISÉ visant les différentes parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens quant aux pratiques écoresponsables • Utiliser des outils diversifiés et adaptés aux groupes cibles 	Nombre d'activités réalisées	Un minimum de 2 activités / an	En continu
Poursuivre le travail des étudiants à vélo	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens quant aux pratiques écoresponsables • Intervenir auprès des citoyens en infraction aux règlements municipaux 	Nombre d'heure dédiée par le personnel aux sujets liés à l'environnement	Engager 1 étudiant / saison estivale	En continu

Orientation 6. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ)

Objectif 6.1. Bonifier les outils de communications



ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE	ÉCHÉANCIER
Refonte du site internet de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la navigation et l'accès aux informations 	Refonte du site internet de la Ville	Refonte effectuée	2021
Mise en place d'une page Facebook de la Ville de Saint-Rémi et publication d'article en environnement via cette plateforme	<ul style="list-style-type: none"> • Rejoindre le plus grand nombre de citoyens 	Mise-en-place et promotion de la page Facebook	Mise en place en 2020	2020
		Nombre de publications effectuées en environnement sur Facebook	10 publications sur des sujets en environnement / année	En continu